

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 juin 2022, à 18 h 30.

Résolution 22-406

Adoption du projet de règlement numéro 500-6 modifiant le Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait aux secteurs situés aux abords de la rue Martineau

Il est proposé par Guylain Coulombe
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le projet de règlement numéro 500-6 modifiant le Règlement numéro 500 afin de modifier la délimitation d'une partie du territoire assujéti au PIIA-10, longeant la rue Martineau et soustraire une partie du territoire assujéti au PIIA-10, longeant le chemin du Rapide-Plat Nord, affectant le secteur du projet « Le Rapide-Plat II » et le terrain vacant situé en bordure de la rivière Yamaska (formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec).

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 20 juin 2022, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 7 juin 2022



.....
Greffière de la Ville